

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL
31 mai 2018 – 8 h 30

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones, Lucien Sonier, Hector Losier, Tina Soucy, Gaëtan Guérette, Michèle Caron, Jim Stanley et Julie Marr.

Absente : Maureen Wallace.

Membres du personnel présents : Michael McGovern et Amanda Aubé.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Laragh Dooley et Tim Petersen.

1 Remarques de la présidente du conseil par intérim

La présidente du conseil par intérim souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Le conseil discute de la séance de formation qui a eu lieu le 30 mai 2018, y compris de certains points importants à retenir et des changements de format souhaités pour les prochaines séances.

2 Moment de sécurité

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB indique qu'il est important que les membres du personnel utilisent le trottoir au lieu de traverser la rue sans passage pour piétons pour se rendre au bureau principal.

3 Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

4 Adoption de l'ordre du jour

Le conseil convient d'utiliser le temps alloué pour le point 14 à l'ordre du jour – Planification stratégique pour discuter du processus de paiement des dépenses du conseil. Il accepte également de tenir une discussion découlant de la séance de formation du 30 mai afin de déterminer les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces au sein de Travail sécuritaire NB.

Enfin, le conseil accepte de réduire le temps consacré à l'ordre du jour pour le dîner.

Proposé, appuyé et, par consensus, l'ordre du jour est adopté tel qu'il a été modifié.

5 Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2018

Proposé, appuyé et, par consensus, le procès-verbal du 16 mai 2018 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

Dès l'adoption du procès-verbal, le conseil reçoit une mise à jour sur les nouvelles nominations des membres au conseil par le lieutenant-gouverneur en conseil.

6 Séance à huis clos

Immédiatement après la séance à huis clos, le conseil demande la façon dont la cotisation sur les salaires est effectuée dans les cas où des travailleurs de l'extérieur de la province travaillent au Nouveau-Brunswick. Le secrétaire général et avocat général par intérim de Travail sécuritaire NB mentionne que le gestionnaire des Services des cotisations de Travail sécuritaire NB pourrait être disponible pour répondre aux questions particulières du conseil et qu'il serait le mieux placé pour le faire. Le conseil souligne que cela sera fait si les parties intéressées en font la demande officielle.

7 Rapport du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB présente un rapport verbal au conseil. Voici les points contenus dans son rapport :

- Une demande de propositions sera lancée afin d'examiner les services fournis par le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB. Le conseil a une discussion sur plusieurs points liés à la portée de l'examen et demande que la demande de propositions mentionne que l'examen portera non seulement sur la rentabilité du Centre, mais aussi sur ce qui pourrait être fait pour améliorer ses services.
- Une réunion de consultation avec les intervenants concernant la possibilité d'ajouter d'autres cancers dans le règlement établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* devrait avoir lieu en juin 2018.
- Travail sécuritaire NB attend toujours les décisions sur deux causes devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.
- Travail sécuritaire NB a lancé un nouveau service vocal interactif pour mieux acheminer les appels des clients.
- Il y a des mises à jour sur les processus liés aux Services de prise de décision et de prestations.
- Solutions de santé canadiennes a récemment réalisé une étude sur le rendement des services du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB, laquelle a démontré qu'il offre un très bon rendement du capital investi.
- Le président et chef de la direction déclare qu'il prévoit entreprendre des discussions avec le gouvernement au sujet de l'augmentation des taux de cotisation prévue en 2019, afin d'élaborer un plan pour aider à régler les problèmes liés à l'augmentation des taux de cotisation.
- Le rapport du groupe de travail est prévu pour le mois de juin, et il n'est pas certain s'il sera fourni à Travail sécuritaire NB avant sa diffusion au grand public.

- On ignore à quel moment le rapport de la vérificatrice générale sur les pratiques de gouvernance sera présenté au Comité permanent des comptes publics, même s'il devrait être présenté d'ici la fin de juin 2018.

8 Résolutions en bloc

a) Liste des tâches du 31 mai 2018

Le conseil examine le rapport de la liste des tâches, lequel fait partie du dossier du conseil pour cette réunion. Il confirme que Travail sécuritaire NB s'efforcera d'améliorer sa lettre de mandat avec l'aide du sous-ministre.

b) Campagne de sensibilisation sur les vêtements de flottaison individuels (M18-45)

Le conseil examine le mémoire M18-45 sur la campagne de sensibilisation sur les vêtements de flottaison individuels. Aucune question n'est soulevée.

c) Cadre de consultation sur la pêche commerciale (M18-46)

Le conseil examine le mémoire M18-46 sur le cadre de consultation sur la pêche commerciale. Il souligne également les défis liés à la prestation de services de santé et de sécurité au travail sur des bateaux de pêche, tout en s'assurant de disposer des fonds adéquats pour le faire. Le conseil confirme que la consultation auprès de l'industrie sera menée après les élections de 2018.

9 Ébauche du mandat de comités

a) Comité de gouvernance

La directrice adjointe de la Planification et des politiques de Travail sécuritaire NB présente le mémoire M18-48 sur le mandat proposé pour le Comité de gouvernance. Le conseil examine les sections suivantes du mandat et en discute :

Composition

Le conseil discute de la personne qui devrait présider le Comité de gouvernance. On mentionne que le président du conseil ne doit pas présider tous les comités du conseil, car il s'agit habituellement de nominations à temps partiel. Par ailleurs, le conseil approuve la formulation utilisée dans le mandat et mentionne qu'elle est assez souple pour permettre au président ou au vice-président du conseil de présider le Comité de gouvernance, au besoin.

Le conseil confirme que les membres suppléants du Comité de gouvernance ne sont pas tenus d'assister aux réunions lorsque les membres principaux sont présents. Toutefois, les membres suppléants pourront le faire s'ils le veulent et seront rémunérés pour leur présence. De plus, les membres du conseil peuvent assister aux réunions du Comité de gouvernance s'ils le veulent, mais ils ne recevront aucune rémunération pour leur présence.

Le conseil demande que le mandat stipule que les représentants des employeurs et des travailleurs qui feront partie du Comité de gouvernance seront choisis par leur groupe d'intervenants membres du conseil et que tous les membres du conseil choisiront le président du Comité de gouvernance.

Le conseil indique également que, même si les aptitudes et les compétences sont importantes lorsque l'on examine les nominations au comité, ces dernières ne devraient pas empêcher les membres du conseil de siéger aux comités, à condition que des ressources spécialisées de l'extérieur soient disponibles au besoin.

Procédures

Le conseil demande que le mandat stipule que les membres du Comité de gouvernance se réuniront au moins deux fois par année, mais que cette fréquence pourrait être modifiée selon les besoins.

Le conseil demande également que le mandat précise que les réunions peuvent être convoquées par le président ou une combinaison de deux membres du comité.

Tâches et responsabilités

Le conseil demande que tous les points liés aux politiques soient supprimés, car il aimerait que ces dernières demeurent la responsabilité de tous les membres du conseil.

Le conseil discute à savoir si les points liés à l'éthique devraient faire partie du mandat. Il convient que des politiques adéquates sont actuellement en place pour aborder les questions liées à l'éthique, mais que ce point pourrait être réexaminé à une date ultérieure.

Le conseil confirme que les tâches et les responsabilités liées à la gérance législative seront proactives et prospectives, et non pas réactionnaires.

Le conseil demande que le mandat stipule que le Comité de gouvernance prépare un plan de travail annuel.

Le conseil souligne d'autres points sur lesquels il devra se pencher lorsque le comité entreprendra ses travaux, notamment une évaluation annuelle du rendement, la portée, la préparation d'ordres du jour, et la production de rapports adéquats sur les activités du comité pour le conseil.

On demande au secrétaire général et avocat général par intérim de Travail sécuritaire NB d'apporter toutes les modifications nécessaires au mandat de tous les comités du conseil. Par ailleurs, le conseil accepte d'achever et d'approuver le mandat de tous les comités du conseil à sa réunion de juin 2018.

b) Comité de vérification

Le conseil examine le mandat proposé pour le Comité de vérification. Un grand nombre de modifications apportées au mandat du Comité de gouvernance se refléteront dans le mandat du Comité de vérification et celui d'autres comités.

c) Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le conseil examine le mandat proposé pour le Comité des ressources humaines et de la rémunération. Un grand nombre de modifications apportées aux mandats du Comité de gouvernance et du Comité de vérification se refléteront dans ce mandat.

Rôle de la haute direction

Le conseil demande que cette section porte uniquement sur le rôle du comité en ce qui concerne l'équipe de la haute direction, et qu'elle soit repositionnée dans le mandat afin qu'elle suive la section sur les tâches et les responsabilités.

d) Comité des finances et des placements

Le conseil examine le mandat du Comité des finances et des placements. Il remarque que les tâches qui figurent dans ce mandat sont en grande partie les mêmes que celles de l'actuel Comité d'évaluation des services financiers. Il demande que le plan de travail établi dans le mandat du présent comité se reflète dans le mandat des autres comités.

Le conseil souligne que le contrat conclu avec la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard relativement à sa Caisse des accidents devra être suivi de plus près que le présent mandat.

Le conseil discute du fait qu'un thème sur la sécurité sera examiné au sein de tous les comités à sa réunion de planification stratégique prévue en juillet.

Le conseil mentionne également que les rapports qui étaient produits par l'entremise du Comité d'évaluation des services de travail sécuritaire, qui a été dissout, seront maintenant produits par une structure hiérarchique adéquate du conseil.

Le conseil poursuit la discussion sur les questions relatives aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail, et souligne que ces questions demeureront une préoccupation en allant de l'avant avec la planification stratégique.

10 Séance à huis clos

Le conseil tient une séance à huis clos.

11 Stratégie de communication concernant le rapport de la vérificatrice générale sur la gouvernance

La directrice adjointe de la Planification et des politiques de Travail sécuritaire NB examine la stratégie de communication concernant le rapport de la vérificatrice générale sur les pratiques de gouvernance. On s'attend à ce que ce rapport soit envoyé au Comité permanent des comptes publics en juin 2018.

La directrice adjointe déclare qu'elle a communiqué avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour lui proposer de travailler conjointement sur les messages liés au rapport. Elle indique également qu'une téléconférence devrait avoir lieu le 1^{er} juin pour en discuter davantage.

Elle mentionne que Travail sécuritaire NB a l'intention de donner suite à ce rapport de manière positive et transparente.

Elle examine également la stratégie de communication interne qui sera utilisée pour le rapport, laquelle comprendra un message vidéo de la part du président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB. Le conseil demande que des sous-titres ou une traduction en français soient fournis pour ce message vidéo.

Le conseil approuve cette stratégie de communication et demande que les membres du personnel demeurent conscients que le fait de parler aux médias est une occasion de parler aux intervenants de Travail sécuritaire NB.

12 Dates de réunion du conseil et des comités

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB fait remarquer que la législation exige que les membres du conseil se réunissent six fois par année. Il suggère que les réunions du conseil soient prévues tous les deux mois, qu'une réunion par année soit consacrée à la planification stratégique et qu'il n'y ait aucune réunion pendant l'été. Les réunions des comités du conseil auraient lieu entre les réunions du conseil.

Le conseil discute et convient que, même si cette proposition de calendrier des réunions est souhaitée, étant donné le contexte actuel, les membres du conseil pourraient devoir se réunir plus souvent.

Le conseil discute des points à l'ordre du jour de la réunion de juin, lesquels comprendront l'achèvement et l'approbation des mandats ainsi que les nominations à tous les comités du conseil; la réception d'une mise à jour sur le premier trimestre; l'examen du rapport prévu du groupe de travail; la réception de renseignements sur l'établissement des taux de cotisation; et la réception d'une mise à jour sur la stratégie de communication liée au rapport de la vérificatrice générale sur les pratiques de gouvernance.

Le conseil discute également des points à l'ordre du jour de la réunion de juillet, lesquels comprendront la planification stratégique et une discussion plus poussée sur l'établissement des taux de cotisation, y compris le choix du moment de l'établissement et de l'annonce des taux de cotisation pour 2019.

13 Planification stratégique

Le conseil souligne que la planification stratégique aura lieu à de sa réunion de juillet. De plus, il discute brièvement de la possibilité d'utiliser le temps consacré à ce point à l'ordre du jour pour déterminer au plus tôt les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces de l'organisme, mais décide qu'il serait plus avantageux d'attendre que la direction prépare son rapport et d'utiliser ce dernier comme un cadre pour mener son évaluation.

14 Consultation auprès des intervenants

Le conseil examine une lettre que le personnel de Travail sécuritaire NB et le conseil ont reçue d'un groupe d'intervenants qui demande une mise à jour semestrielle concernant les facteurs clés ayant un effet sur le régime d'indemnisation des travailleurs.

Le conseil discute de sa décision précédente de reporter une réunion d'engagement des intervenants en septembre 2018 en raison du manque de renseignements à présenter. Cependant, étant donné la demande du groupe d'intervenants, il décide d'organiser une réunion en juin ou en juillet, avec l'actuaire-conseil de Travail sécuritaire NB, afin de présenter les renseignements disponibles concernant les facteurs clés qui ont un effet sur le régime d'indemnisation des travailleurs.

Le conseil demande à la direction de répondre à la lettre du groupe d'intervenants afin de lui indiquer qu'une réunion aura lieu en juin ou en juillet.

Le conseil discute également de la possibilité de demander à un journal local de publier un éditorial sur les questions relatives au régime d'indemnisation des travailleurs comme un moyen supplémentaire pour communiquer des renseignements clés à ses intervenants.

Le conseil mentionne qu'un plan d'engagement des intervenants sera élaboré dans le cadre de sa planification stratégique.

15 Ajournement

Une motion d'ajournement est adoptée et la réunion est levée vers 14 h 35.